

# Bilan du CSE extra du 7 janvier 2021



## 1. Information sur l'extension des pilotes « lieux uniques d'accompagnement et mise en œuvre d'une offre de services intégrée entre Pôle emploi et Cap emploi à destination des personnes en situation de handicap et des employeurs »

### Déclaration préalable :

Vous nous annoncez l'extension du pilote « lieu unique d'accompagnement et de la mise en œuvre d'une offre de service intégrée entre Pôle emploi et Cap emploi ». Information ou désinformation ?

La décision d'étendre ce pilote s'appuie sur des retours discutables, le pilote s'étant tenu durant une période sanitaire qui a engendré une situation inédite ne pouvant valider une quelconque expérimentation. Les agent.es confiné.es puis en télétravail n'étaient pas en mesure de « tester » les conséquences de l'intégration de cette ODS, l'organisation du travail était exceptionnelle, les flux impactés, les ELD appelé.es sur la gestion de l'urgence... Toutes et tous avaient bien d'autres préoccupations que ce pilote !

**Un test en situation anormale ne peut aboutir à des conclusions sur une norme à généraliser !**

**Espérons que les expérimentations qui ont abouti à nous proposer mondialement un vaccin COVID auront été menées avec plus de sérieux !**

La lecture des documents fournis pour cette information éveille en chacun.e de vieux souvenirs :

- Lieux uniques de réception
- ODS commune
- Partage du SI
- Acculturation....

Ces termes pour vos agent.es ne peuvent que rappeler une fusion que vous refusiez alors de nommer et des souvenirs d'une démarche tout aussi transparente aux collègues ex AFPA.

Chacun.e mesurant l'impact d'une fusion tant sur son métier, son organisation du travail, les effectifs propres des parties engagées...

Force est de constater encore une fois qu'on nous présente un dossier édulcoré dont l'objectif reste inavoué voire mensonger. Les élu.es ne peuvent mener à bien leur mission avec de tels postulats de départ.

Alors faute de pouvoir travailler ensemble une future organisation du travail imposée par des choix gouvernementaux, soyons cette après-midi ensemble, tristement désinformés.

Force est de constater, encore une fois, que notre direction nous présente un dossier avec légèreté : aucun chiffrage de l'existant (organigramme de CAP Emploi ?), aucune projection chiffrée (nombre de portefeuilles expert TH ?) et même des termes utilisés dans les supports dont les définitions ne sont pas maîtrisées (ex : promesse aux DE ???).

Les élu.es CGT ont dénoncé un dialogue social au rabais ne permettant pas un échange constructif.

### Les rares informations concrètes de ce CSE :

Le rétro planning de la mise en œuvre qui débute sur le 76 :

Février : Fécamp, St Sever, Elbeuf, Ville Haute, Le Tréport, Beauvoisine

Mars : Lillebonne, Harfleur, Aubette, Lucilline, Yvetôt, Barentin

Avril : Souday, Quevilly, Forges, Maromme, SER

Les agent.es Cap emploi utiliseront leur propre PC avec accès au SI PE et doté.es d'un PUSER gèreront TSCE et convocation, la CGT ne pouvant s'empêcher de compléter : comme chaque collègue !

A minima 1 agent.e CAP emploi par site, 3 jours par semaine.

### Les élu.es ont porté de nombreuses questions restées trop souvent sans réponse :

- Une des difficultés remontée du terrain est le balai incessant des allers retours que subissent parfois nos usager.es entre nos services.  
Pour la Direction, le simple fait de travailler dans les mêmes locaux réglerait le problème !  
Pour la CGT une analyse des causes et un travail sur le partage du ciblage des publics aurait été nécessaire plutôt que de croiser les doigts !
- Le document présente un schéma dans lequel 90% des DEBOE seraient dirigé.es par l'agent.e PE vers la modalité expert TH et les 10% restant.es seraient reçu.es par l'agent.e Cap emploi. Bien que la Direction se défende d'un automatisme quelconque, la CGT y lit une sorte de « voiture balai » qui remettrait, in fine, en question le diagnostic partagé entre l'usager.e et son/sa conseiller.e PE.
- Lorsque nous nous inquiétons de la capacité d'accueil de nos sites, la Direction nous répond que l'accès à un bureau individuel et identifié doit être facilité pour l'agent.e Cap emploi MAIS sans déplacer aucun.e agent.e PE ! Réponse de la CGT : avec quelle baguette magique ?

Nous arrêterons là la liste des questions restées sans réponse car les échanges édulcorés et non réalistes ne permettent pas de se projeter ni d'anticiper l'arrivée de cette nouvelle offre de service, la Direction préférant se cacher derrière le « bon sens des ELD » et miser sur une sorte d'auto gestion des problématiques.

### Les alertes portées par la CGT :

- CAP emploi reçoit certes le public Pôle emploi et est appelé à porter son attention sur les publics avec handicap psychique. La CGT alerte donc sur les risques liés à l'impréparation de l'accueil de personnes pour lesquelles les agent.es PE n'ont pas la formation adéquate. Gestion et augmentation des flux risquent d'être problématiques.  
Il est à noter que suite au rapport IGAS, les agent.es CAP emploi eux/elles-mêmes sont appelé.es à monter en compétences pour élargir leur action à des publics avec handicaps psychiques en situations plus difficiles. La CGT a interrogé la Direction à ce sujet mais celle-ci ne possédant aucune information, elle s'est engagée à revenir vers nous.
- Le nouveau diagnostic porte sur des champs qui vont bien au-delà du diagnostic tel que nous le pratiquons aujourd'hui : « choc et déni, renoncement et désespoir, espoir et remise en question ». La CGT alerte sur les dangers de déclencher une parole que nous ne sommes pas formé.es à recevoir.

En 2009 on nous proposait de travailler les un.es à côté des autres, aujourd'hui chacun.e sait les conséquences de la fusion qui s'en est suivie.

Aujourd'hui, quel.le agent.e placement ne s'est jamais trouvé en difficulté pour répondre à une question indemnisation à l'accueil ? Demain, nous n'osons nous imaginer répondant à des questions encore non ou mal maîtrisées.

**La CGT n'ose imaginer les définitions à venir des fameux 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> niveaux !**

## **2. Délibération portant sur le remplacement d'un RP de la DAP SER suite à une démission.**

Laurent Paviot remplacé par Bérangère Barbier (FO) : accord à l'unanimité des votant.es.

Un échange a lieu en fin de séance : une élue interpelle la Direction représentée par Mr Godenne, sur les informations diffusées par les DAPE en réunion de services concernant le départ de notre directrice régionale au 1<sup>er</sup> février. Mr Godenne nous informe ne pas avoir connaissance de ce mouvement, aucune information officielle ne sera donc délivré au CSE.

**La CGT applaudit encore une fois la qualité et la sincérité du dialogue social en Normandie !**

**Vos élu.es se tiennent à votre disposition pour toutes vos questions et suggestions.**

Un CSE extraordinaire se tiendra le 8 septembre sur le thème des renforts CDD.

Le prochain CSE ordinaire se tiendra le 28 janvier.

Vos élu.es CGT au CE :

Laurence Chapelle, Stéphanie Dorin, Guillaume Gravier, Anne Houeix, Sophie Leclerc

Représentante syndicale :

Karine Vasseur

□ -----



### Bulletin d'Adhésion à la CGT

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Site, Service, Unité : .....

Tel : .....

E-Mail : .....@ .....